



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 17 décembre 2018

**Participation du public sur le projet d'arrêté préfectoral
fixant la liste des secteurs où la présence de la loutre d'Europe est avérée
et où l'usage des pièges de catégorie 2 et 5 est réglementé**

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, la consultation du public sur le *projet d'arrêté préfectoral pris au titre de l'année 2018 et délimitant les secteurs où la présence de la loutre d'Europe est avérée et où l'usage des pièges de catégorie 2 et 5 est réglementé* s'est déroulée du **mardi 23 octobre 2018 au vendredi 16 novembre 2018 inclus**, par voie électronique sur le portail internet des services de l'État dans le Calvados : www.calvados.gouv.fr

Aucune observation n'a été faite par le public pendant cette période.

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Départemental

Laurent MARY